



**ACADÉMIE
DE LILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DEPARTEMENT DES PERSONNELS ENSEIGNANTS
BUREAU DES ACTES COLLECTIFS**

Arrêté portant sur l'avancement d'échelon accéléré

La Rectrice de l'Académie de Lille

- Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires
- Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- Vu la loi n° 89-486 du 10 Juillet 1989 d'Orientation et d'Education
- Vu le décret n° 80-627 du 4 août 1980 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs EPS

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Les professeurs d'EPS de l'académie de LILLE dont les noms suivent sont promus à l'avancement d'échelon accéléré au titre de l'année scolaire 2023-2024.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de l'Académie de LILLE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LILLE, le 5 avril 2024

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général de l'académie,
Par délégation, la secrétaire générale adjointe
Directrice des ressources humaines

Christelle DERACHE

VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Si vous estimez que la décision prise par l'administration est contestable, vous pouvez formuler :

- Un recours gracieux devant l'auteur de la décision (facultatif pour introduire un recours contentieux) ;
- Un recours hiérarchique devant le ministre de l'éducation nationale (facultatif pour introduire un recours contentieux) ;
- Un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le ressort duquel se trouve votre lieu d'affectation.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr

Le recours gracieux ou le recours hiérarchique peut être fait sans condition de délais

En revanche le recours contentieux doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision.

Toutefois, si vous souhaitez, en cas de rejet du recours gracieux ou du recours hiérarchique, former un recours contentieux, ce recours gracieux ou hiérarchique devra avoir été introduit dans le délai sus-indiqué du recours contentieux.

Vous conserverez ainsi la possibilité de former un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la décision intervenue sur ledit recours gracieux ou hiérarchique.

Cette décision peut être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois). Dans les cas exceptionnels où une décision explicite intervient dans un délai de deux mois après la décision implicite (c'est-à-dire dans un délai de quatre mois à compter de la date du présent avis), vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

**Avancement d'échelon
Professeurs d'EPS
Bonifications d'ancienneté
2023-2024**

nom usage	prenom	Corps	promo éch	date promo	établissement
AZEMARD	ANTHONY	Prof. d'EPS	7	01/03/2024	CLG LE PARC HAUBOURDIN
BIRMANN	JACKY	Prof. d'EPS	7	01/03/2024	COLLEGE ANITA CONTI BULLY LES MINES
BRANQUART	ELODIE	Prof. d'EPS	7	01/09/2023	COLLEGE YOURI GAGARINE MONTIGNY EN GOHELLE
CATTEL	YOANN	Prof. d'EPS	7	04/06/2023	COLLEGE ANNE FRANK ROUBAIX
DAUSSIN	FLORINE	Prof. d'EPS	9	01/03/2024	COLLEGE THEODORE MONOD LESQUIN
DEKEUSTER	QUENTIN	Prof. d'EPS	7	01/03/2024	COLLEGE MIRIAM MAKEBA LILLE
DELOBEL	CYRILLE	Prof. d'EPS	9	01/09/2023	COLLEGE DU LOOWEG CROCHTE
DELVAL	GIOVANNI	Prof. d'EPS	7	01/03/2024	COLLEGE LE PARC HAUBOURDIN
DEMOL	CLEMENT	Prof. d'EPS	7	01/03/2024	COLLEGE JOLIOT CURIE AUCHY LES MINES
DIEU	EMILIE	Prof. d'EPS	9	01/03/2024	ULCO
DUREISSEIX	PIERRE	Prof. d'EPS	7	01/03/2024	LP ALAIN SAVARY - JULES FERRY ARRAS
DUVIVIER	LUCILLE	Prof. d'EPS	9	01/09/2023	COLLEGE RIAUMONT LIEVIN
EICHELBERGER	VICTOR	Prof. d'EPS	7	01/03/2024	COLLEGE CARLIN LEGRAND BAPAUME
FOURNET	OLIVIER	Prof. d'EPS	9	01/09/2023	COLLEGE BLAISE PASCAL LONGUENESSE
HENNION	LUDOVIC	Prof. d'EPS	9	01/03/2024	COLLEGE PHILIPPE DE COMMYNES COMINES
LEGILLON	SYLVAIN	Prof. d'EPS	7	15/02/2024	COLLEGE PAUL LANGEVIN ROUVROY
LEJAY	CLAIRE	Prof. d'EPS	9	01/09/2023	COLLEGE VOLTAIRE LOURCHES
MAGRY	JONATHAN	Prof. d'EPS	9	09/11/2023	COLLEGE GABRIEL DE LA GORCE HUCQUELIERS
MAYEUX	JULIE	Prof. d'EPS	7	01/03/2024	COLLEGE FRANCOIS RABELAIS HENIN BEAUMONT
MUSELET	NICOLAS	Prof. d'EPS	7	18/11/2023	COLLEGE FRANCOIS MITTERRAND THEROUANNE
PIT	GAUTHIER	Prof. d'EPS	7	01/03/2024	COLLEGE DU MOULIN GRANDE SYNTHÉ
SELLIER	MAXIME	Prof. d'EPS	7	14/12/2023	COLLEGE JEAN JAURES VIEUX CONDE
SOULIER	NICOLAS	Prof. d'EPS	9	01/09/2023	COLLEGE ESPLANADE ST OMER
TRITSCH	LUCAS	Prof. d'EPS	7	01/03/2024	COLLEGE JEHAN FROISSART QUIEVRECHAIN